N°1 / JANVIER 2026

Optimhome Santé

OPTIM'INFO
LETTRE D'INFORMATION

L'équipe d'Optimhome Santé vous adresse ses meilleurs vœux et vous présente sa première lettre d'information afin de vous faire un retour sur les projets et actualités du service.

RETOUR SUR LE PROJET
« TANDEM : chaque détail de la prise en soins compte »

Un patient d'Optimhome Santé a participé au projet « TANDEM : chaque détail de la prise en soins compte » projet qui a permis de monter une exposition photos mettant en lumière l'importance de l'expérience patient et la valorisation de l'engagement de chacun dans une prise en soins personnalisée, humaine et bienveillante.





< Détail de la prise en soins : fauteuil roulant

PIERRE-VINCENT

« Optimhome Santé me permet d'être accompagné par une auxiliaire de vie dans tous mes voyages. Grâce à eux, j'ai pu participer à des compétitions dans le monde entier en tant qu'athlète de l'équipe de France. »

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION 2025

Vous êtes **38 % à avoir participé à l'enquête de satisfaction** annuelle et nous vous en remercions. Parmi les points positifs, vous avez notamment souligné **la qualité de l'accueil et de l'information, des prestations d'accompagnement et des intervenants.** De plus, 90 % des répondants indiquent qu'Optimhome Santé s'adapte facilement et réajuste les interventions aux besoins des bénéficiaires si nécessaire.

Les 3 axes de travail principaux en 2026 concerneront l'amélioration de l'identification d'un référent, le renforcement de l'information des usagers sur leurs droits et l'amélioration de la coordination au domicile.

PAROLE D'AUXILIAIRE DE VIE



Je me sens utile et proche des personnes que j'accompagne. Je m'adapte pour prendre en compte leurs besoins et attentes. Dans notre métier, il est important d'entretenir une relation de confiance et respectueuse.

Samia

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)



Les représentants des usagers, des patients et bénéficiaires ainsi que des aidants participent à une Commission des Usagers qui se réunit deux fois par an. Les missions de cette commission sont de :

> **S'assurer et faire-valoir le respect des droits des usagers**

> **Contribuer à l'amélioration** de la qualité de l'accueil, de la prise en charge et de l'accompagnement des usagers et de leurs proches

> **Rendre des avis** sur les projets présentés concernant l'amélioration de la qualité de l'accompagnement en faveur des bénéficiaires.

Si vous souhaitez rejoindre cette commission afin de faire entendre la voix des usagers, vous pouvez en faire part à l'équipe.

FAUTEUILS ROULANTS : FINI LE RESTE À CHARGE !

Depuis le 1er décembre 2025, l'Assurance Maladie prend en charge intégralement l'achat des fauteuils roulants pour les personnes en situation de handicap, éliminant ainsi les restes à charge. L'Assurance Maladie paiera directement le revendeur choisi par l'utilisateur. Cette réforme concerne les modèles manuels comme électriques, dans des versions standards ou spécifiques, selon une liste définie par les autorités de santé.

Un parcours simplifié

> L'Assurance Maladie devient le seul interlocuteur pour la prise en charge. Plus besoin de solliciter la MDPH, les complémentaires santé ou autres

> Lors de la prescription par un professionnel de santé, l'Assurance Maladie s'occupe de toute la procédure de prise en charge.

> En fonction de la durée du besoin, vous pouvez opter soit pour la location, soit pour l'achat



> Grâce à la réforme, **toutes les personnes, y compris celles de plus de 60 ans,** peuvent désormais bénéficier d'une prise en charge à 100 % même si elles n'avaient pas fait de demande avant 60 ans.

Des forfaits annuels de réparation et de maintenance

> Le forfait s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours

> Forfait de réparation : 260 € / an pour un fauteuil manuel et jusqu'à 751 € / an pour un fauteuil électrique

> Forfait batterie : 350 € / an par batterie (en plus du forfait de réparation).

Une extension de garantie

> La durée de garantie constructeur minimale obligatoire pour un fauteuil acheté neuf est de 2 ans (forfait batterie compris)

> Si vous choisissez une extension de garantie à 5 ans, celle-ci ne couvre pas le remplacement des batteries qui sera pris en charge uniquement par le forfait batterie.

Une assurance complémentaire

Certaines assurances multirisques habitation couvrent les dommages liés au fauteuil roulant. Assurez-vous que cette garantie est incluse dans votre contrat. À défaut, il vous faudra souscrire une assurance complémentaire.

Merci à Monsieur FAZIO, bénéficiaire d'Optimhome Santé, pour sa contribution à la rédaction de cet article.

Source : www.ameli.fr